

Opération de Développement Rural – Manhay

Compte rendu de la CLDR du 05 février 2024

Ordre du jour

1. Accueil
 2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente
 3. Présentation de la phase 1 du projet de voie lente
 4. Présentation de l'annexe 4 du Rapport Annuel
 5. Point sur les conventions et les GT
 6. Présentation de l'ébauche de charte des logements intergénérationnels
 7. Divers et Agenda
-

1. Accueil

Bertrand souhaite la bienvenue aux membres de la CLDR et commence la réunion. Il demande aux nouveaux membres de se présenter en quelques mots et demande également aux deux personnes invitées de se présenter.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

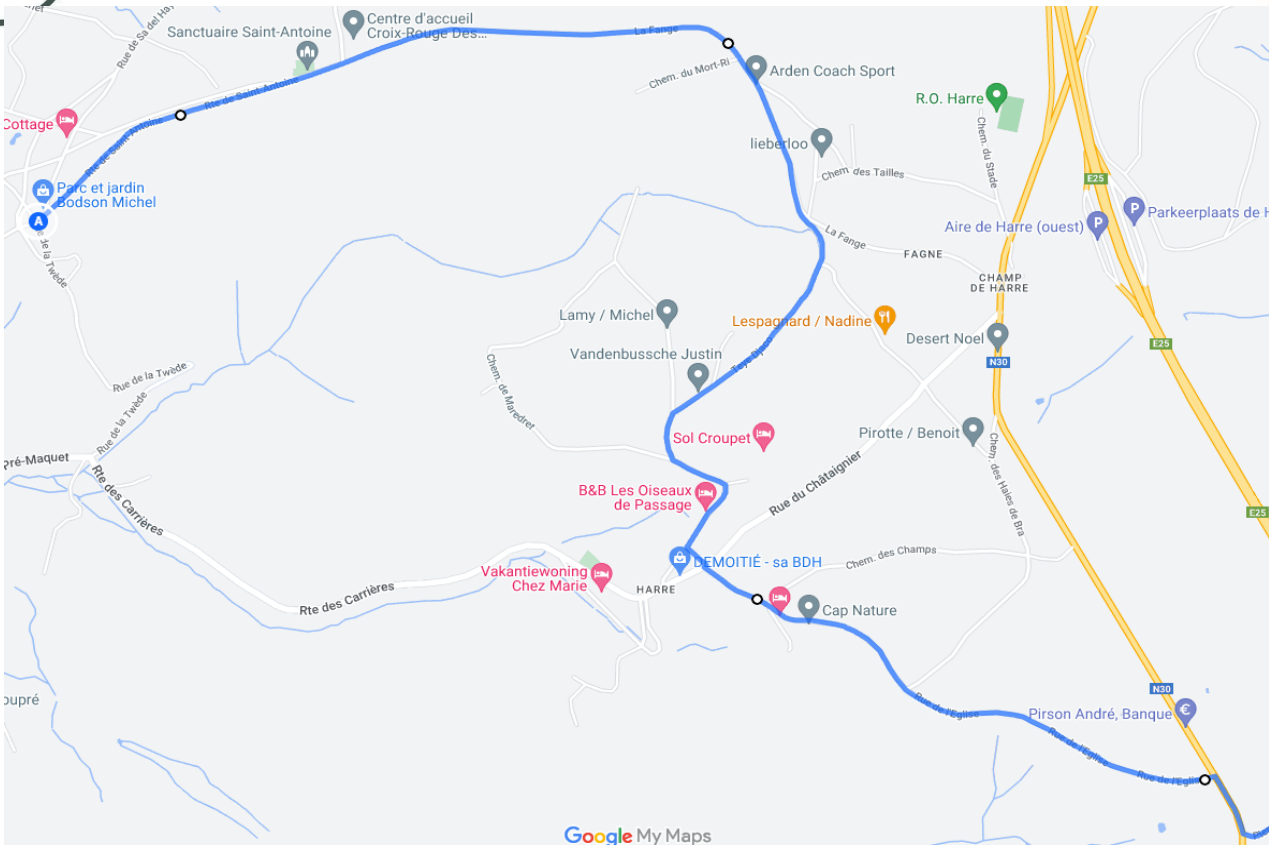
Le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2023 est approuvé.

3. Présentation de la phase 1 du projet de voie lente

Patrick Loos, échevin du développement rural, présente l'avancée du projet de voie lente. Il précise qu'il n'est évident de créer une voie lente sur une aussi grande distance. Si la voie lente devait être faite sur un nouveau tracé (et non en site propre), cela coûterait beaucoup trop cher à la commune.

Il passe les tronçons en revue un à un en expliquant les aménagements qui y sont prévus :

- Entre Fays vers Harre et puis traversée de la N30, aucune modification n'est prévue, mais des aménagements de sécurité seront réalisés.
- Entre Fays et le carrefour de la rue La Fange et Teye d'Jaco, un marquage au sol et la pose de délinéateurs sont prévus, ainsi une zone sécurisée de 2.50 m sera délimitée.
- ☛ Ne ferait-on pas une voie centrale ?
- ☞ Réponse : la voirie centrale a été envisagée au début du projet, mais Mr Counet a été vers autre chose. Pour dans genre d'aménagement, la voiture est « tolérée », c'est le vélo qui est l'utilisateur prioritaire.
- ☛ Beaucoup de piétons marchent sur ce tronçon la nuit.
- ☛ Le traçage au sol et les petits potelets mous, ce n'est pas très coûteux (100€ le potelet).
- ☛ Les potelets mous ça ne vieillit pas bien.



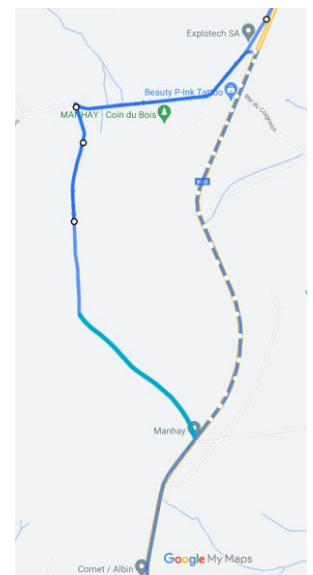
- La traversée de Harre profitera des éléments de sécurisations mis en place dans le cadre du dossier des aménagements des entrées et des traversées de villages. La Rue de l'Eglise sera pourvue d'un système de ralentisseur à définir (chicanes par exemple).
- La traversée de la N30 entre les Rues de l'Eglise et la Rue Pierri des Forges sera pourvue de panneaux de signalisation (à définir avec les services compétents de la RW).
- La rue Pierri des Forges pourrait être soit mise en sens unique, soit transformée en voirie agricole avec signalisation ad hoc, afin d'y limiter fortement le trafic
- La traversée de Chêne Al Pierre profitera également des éléments mis en place dans le dossier des aménagements des entrées et des traversées de villages jusqu'au carrefour de la N30 et de la Chaussée Romaine, qui sera réaménagé dans l'autre dossier.

Il faudra traverser la N30 vers la rue Mont Derieu avec la mise en place d'une signalisation en collaboration avec les services compétents de la RW.

- Le tracé empruntera la rue Mont Derieu et une partie de la Rue Coin du Bois, ensuite le chemin existant sera aménagé jusqu'à la N30 par la mise en œuvre d'un chemin en béton poreux de 2.5m de large.

Il suivra ensuite la N30 vers Manhay, en site propre, sur le côté droit de la voirie grâce à un aménagement (chemin + haie et zone de sécurité de 3.5 m de large au total), jusqu'au nouveau trottoir qui assurera la fin de la liaison avec le centre de Manhay

Le cheminement vers Vaux-Chavanne via la Route du Coignelot sera abandonné ainsi que son retour vers Manhay par la Rue Sur les Monts, un autre itinéraire est proposé pour la liaison de Vaux-Chavanne.



La liaison entre Vaux-Chavanne vers Manhay se fera par la Rue Sur les Famis qui serait soit transformée en voirie agricole ou en sens unique avec la pose de signalisation ad hoc

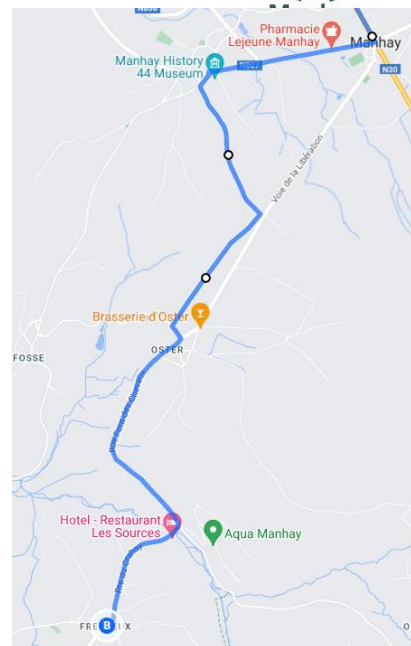
A partir de Grandménil le cheminement vers Oster et Freyneux se fera comme sur le tracé proposé (mais il faut encore se décider), avec les aménagements suivants : utilisation du nouveau trottoir Route d'Erezée vers Manhay vers la Rue de la Male Melée qui profitera du dossier des aménagements des entrées et des traversées de villages, vers la rue de Baconboû, qui sera transformée en voirie agricole avec un aménagement à définir, puis vers le Moulin d'Odeigne par la Rue Font des Chevaux et la rue du Crahay vers Freyneux.

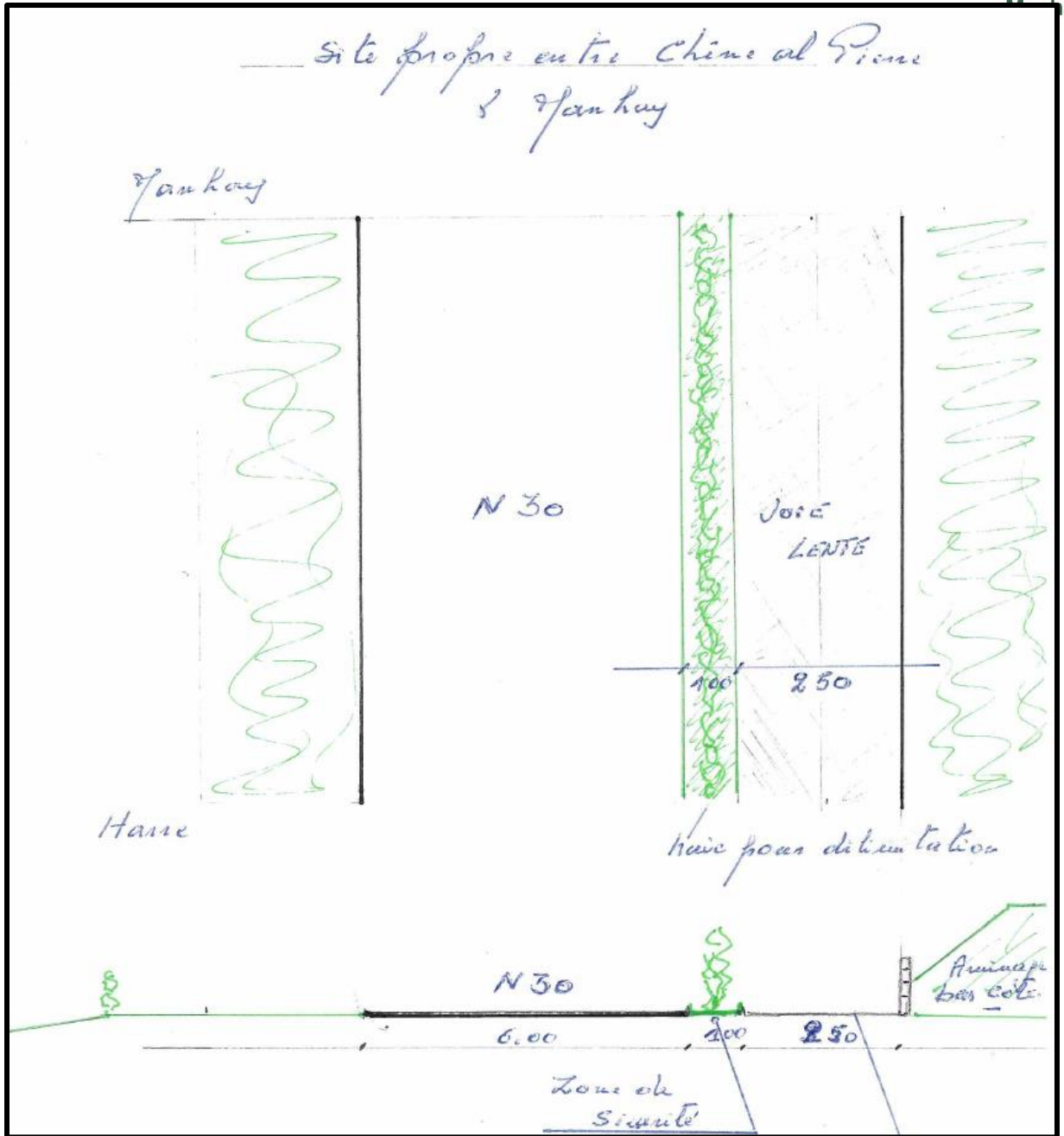
- ☛ L'idéal serait de suggérer les éventuelles variantes, mais pas de les aménager !
 - Plusieurs membres abondent dans ce sens.

Soit l'aménagement embête les tracteurs, soit ça laisse passer les voitures. Si l'aménagement laisse passer les voitures et n'embête pas les agriculteurs, soit ça les gêne aussi bien que les automobilistes parce qu'ils doivent parfois aller voir leur bétail en voiture et ne savent donc pas passer.

- ☛ On pourrait mettre la rue du Mangonbrou en sens unique.
- ☛ Mais si la route est en sens unique, les gens rouleront plus vite non ?
- ☛ Et les agriculteurs devront faire le tour pour prendre la rue dans le bon sens ? Ca ne va pas
- ☛ On peut mettre cette rue en circulation locale.
- ↪ Réponse : oui, cela sera fait de toute façon. Si le tracé convient à la CLDR, l'auteur fera des propositions d'aménagement.
- ☛ Est-ce qu'il y aura uniquement des panneaux ?
- ↪ Il y aura des ralentisseurs et des panneaux de signalisation.

L'échevin de la mobilité lente ajoute que l'auteur de projet n'a pas mis dans le cahier des charges un balisage spécifique des voies lentes, mais il est possible d'en rajouter un.

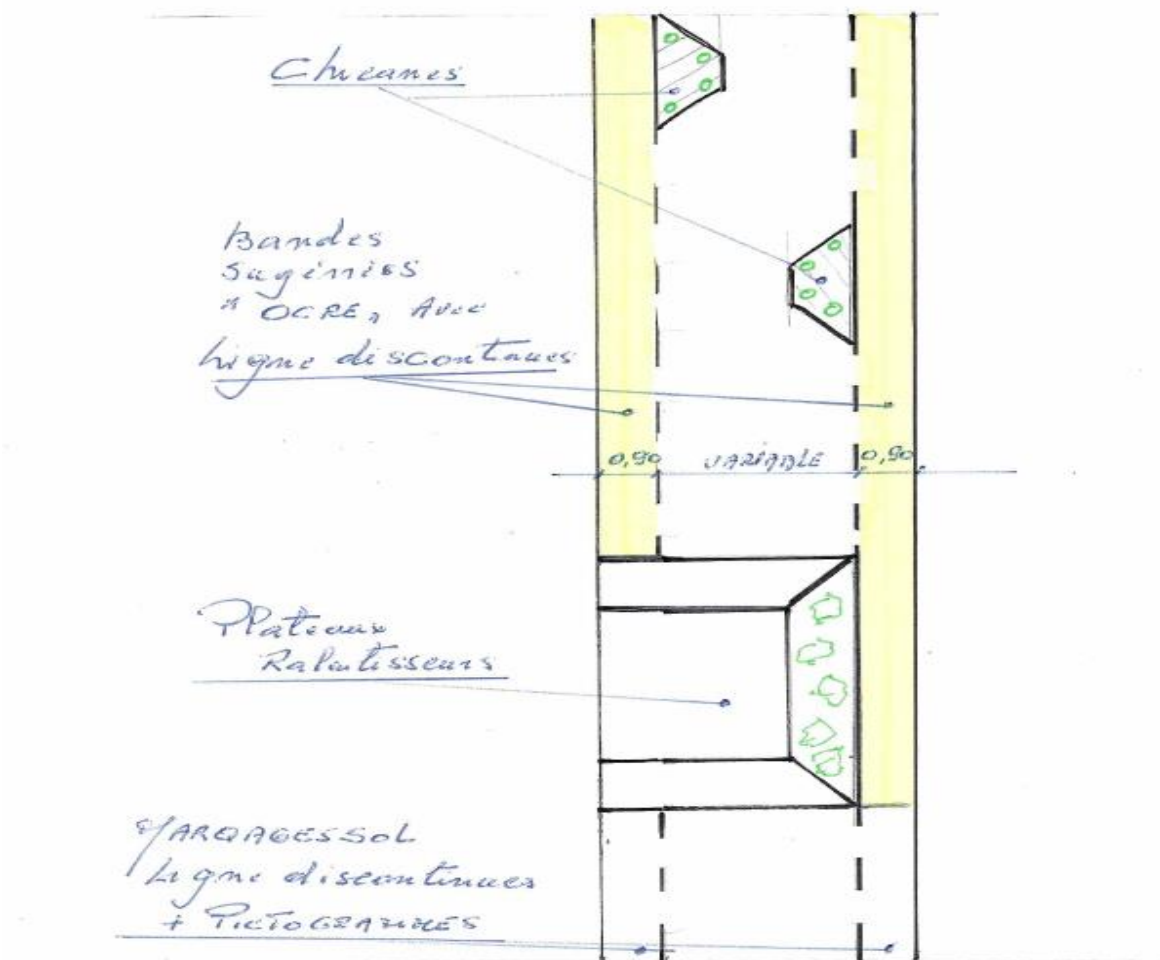




FAYS (St Antoine) - HARRE



Liaisons Entre Villages + Transversés de Villages



UTILISATIONS DES AMÉNAGEMENTS "SECURISATIONS" VILLAGES.

4. Présentation de l'annexe 4 du Rapport Annuel

Il y a eu 4 réunions CLDR et 2 GT sentiers en 2023. Il y avait en moyenne 13 personnes par réunion de CLDR.

Qu'est-ce qu'on a fait en 2023 ?

- Budget participatif (2 projets retenus)
- Evaluation de l'Opération de Développement Rural
- Proposition de nouvelle convention + Visite des logements + Inauguration traversée de Manhay
- Réflexion sur la charte des logements intergénérationnels

Huit membres se sont portés candidats pour rejoindre la CLDR :

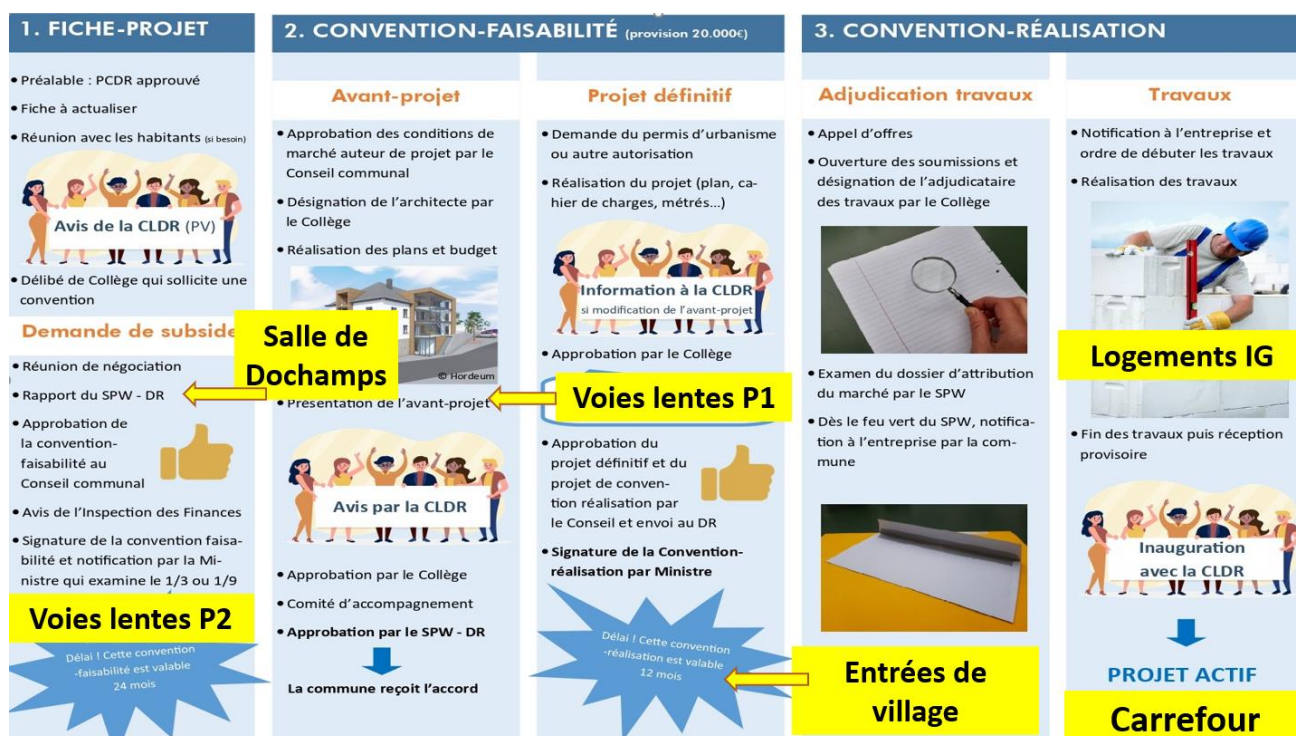
- Elise MOUTON, Christine TOFFOLI, Lucie ANTONIOL, Yoann BERENDS, Arthur BERTRAND, GUBBELS Jean-Marie, QUETIN Marc et DUMONT Lutgarde
- Alors que 6 membres quittent la CLDR : Nicolas ANDRE, Marielle CONRAD, Franca ETIENNE, Michel LESENFANTS, Marc POTTIER et Muriel VOGELSANG

Pour éviter un problème de *quorum* difficile à atteindre, les personnes qui ne viennent plus aux réunions vont être recontactées et retirées de la liste des membres si elles ne souhaitent pas rester dans la CLDR.

Il faut ajouter dans l'annexe 4 les réunions du GT énergie.

5. Point sur les conventions et les GT

a. Conventions



Les logements intergénérationnels devraient être construits d'ici fin aout.

Le projet d'aménagement des entrées de villages attend la signature de la ministre du développement rural Céline Tellier pour obtenir la convention réalisation.

La phase 1 du projet de voie lente est au stade d'avant-projet. La CLDR a rendu un avis lors de la présente réunion.

La phase 2 attend également la signature de la ministre pour obtenir une convention de faisabilité.

Le projet de Salle à Dochamps : nous sommes en attente d'obtenir le rapport du SPW ARNE concernant la faisabilité du projet.

b. GT Sentiers

Liaisons inter-villages :

- Moulin de la Fosse – Oster : un accord a été donné pour démolir le barrage des castors qui a créé une mare de 40m de diamètre. Dès que le barrage est cassé, une visite de terrain sera organisée.
- Chemin 38 à Odeigne : Mr Lessage a expliqué sa position au GT. Il aimerait que toute la servitude ne soit pas chez lui. C'est à un géomètre de déterminer le tracé exact du sentier. C'est un chemin intra-village à destination surtout de l'usage des villageois, il ne sera pas balisé.

c. GT Energie : réunion le 19 février

6. Présentation de l'ébauche de charte des logements intergénérationnels

Rappel sur les logements :

- 5 logements : 3 pour les personnes âgées au rez-de-chaussée et 2 pour des jeunes couples à l'étage.
- Pas des logements sociaux
- Volonté du Collège communal de proposer des prix « normaux »
- Le CPAS assurera la gestion des logements

Patrick Loos précise pourquoi les logements créés ne seront pas des logements sociaux. Il explique qu'appliquer la logique intergénérationnelle sera plus difficile si on applique des tarifs sociaux.

- ☛ Pourquoi le fait d'avoir des logements sociaux empêcherait la collaboration intergénérationnelle ?
- ↳ Il ne faut pas que le prix du loyer soit le critère principal pour les candidats qui introduisent une demande. On aurait beaucoup de demande si le tarif est réduit.

Bertrand Lecloux (FRW) a réalisé une pièce à casser sur base des échanges qui s'étaient tenus lors de la réunion de novembre 2023. Ci-dessous, nous avons compilé les réactions des membres vis-à-vis de cette pièce à casser.

Le Conseil communal gèrera les critères d'attribution des logements, et le CPAS gèrera quotidiennement les logements.

- ☛ Le Conseil communal et le CPAS pourraient co-valider les critères d'attribution. Par contre, cela n'aurait aucun sens que le CC valide les candidatures, c'est le rôle du CPAS.
- ☛ Dans la charte, il n'y a aucune obligation de respecter l'entraide intergénérationnelle.
 - ↳ Des engagements devront être pris pour pouvoir déposer une candidature valide.
- ☛ Un critère d'accès important au logement est d'adhérer au principe intergénérationnel qui figurera dans la charte.
- ☛ Il faudra une charte de bon voisinage et une charte avec les critères de sélection pour accéder aux logements.
- ☛ Chaque situation doit pouvoir bénéficier d'une dérogation, pouvoir être réévaluée. Tout peut être rediscuté.
 - ↳ Oui, en fonction des candidatures.

- ☛ Si on lie le logement intergénérationnel à du logement tremplin, alors cela a du sens de mettre un critère d'âge, sinon non.
- ☛ Si les locataires du haut changent tous les deux ans parce qu'on en a fait des logements trempins, ce n'est pas assez stable pour faire fonctionner l'intergénérationnel.
- ☛ Si on veut gommer l'aspect logement tremplin, alors il ne faut pas mettre de limite d'âge.
- ☛ C'est bizarre de limiter aux jeunes et aux vieux, alors qu'il y a pleins d'autres générations entre les deux.

Dans la charte, il faut préciser le point 4 : faire deux conventions (une pour les logements du haut, et une pour les logements du bas).

- ☛ Idéalement, il faudrait établir une situation « idéale », et fonctionner avec un système de points, qui attribuerait des points si on se rapproche de cet idéal. Cela permettrait d'établir un classement entre les candidatures.
- ☛ Il faut faire attention aux risques de plainte si les critères ne sont pas assez fixés, des décisions arbitraires pourraient amener des gens à porter plainte.
- ☛ Travailler proche de la commune peut être un critère.
 - ↳ Oui, mais les jeunes qui travaillent à Liège sont défavorisés alors.
- ☛ Et si ne pas être propriétaire d'un bien est un des critères, alors les jeunes qui ont rachetés une bâtisse en ruines qu'ils comptent retaper sont défavorisés aussi.
- ☛ Le système de points permettra d'établir un classement, sans exclusion de candidatures en fonction d'un critère réhibitoire.
- ☛ Il faut signer des baux de 1 an, pour pouvoir mettre les gens dehors s'ils manquent de respect.
- ☛ Il y a une volonté de la CLDR que les locataires ne se sentent obligés de rien.
- ☛ En mettant des logements trempins dans le logement intergénérationnel, on perd la philosophie de base. C'est contre-productif d'intégrer des logements trempins dans le projet de base.

- ☛ Il pourrait être demandé aux candidats de proposer un projet en rapport avec les valeurs intergénérationnelles. Cela pourra faire gagner des points au dossier de candidature de la personne.

- ☛ Il faut penser en amont la gestion de crise, qui pourrait mener à une expulsion. Il n'est pas rare que des locataires développent des troubles psychiatriques (syndrome de Diogène par exemple) qui demandent une intervention car le logement occupé se dégrade. Il faut par exemple déterminer qui dépose la requête d'expulsion en cas de litige. Il faut envisager les cas de mésentente entre voisins.
 - ↳ Malheureusement, cela relève d'un aspect juridique et cet aspect sera probablement plutôt du ressort du futur comité de gestion des logements

Le CPAS effectuera le suivi des logements, en se basant sur les chartes.

- ☛ Il faudra une personne relais entre les locataires et le comité de CPAS.

Au vu des débats suscités par la pièce à casser, Bertrand Lecloux propose de revenir avec une autre proposition de charte lors de la prochaine réunion CLDR.

Des points seront attribués à certains critères afin de faciliter la sélection des candidats.

La prochaine réunion sera aussi consacrée à la construction de la charte de bon voisinage.

7. Divers et Agenda

Arthur Bertrand (agent POLLEC) présente les deux projets en lice pour obtenir des financements grâce au subside BiodiverCité.

1) Cimetière de Dochamps : verduriser le cimetière.

2) Gestion des espaces publics différenciée : favoriser la biodiversité, planter autre chose que des pelouses.

Le subside de 10 000€ peut être utilisé sur 2 ans et les projets transcommunaux sont possibles.

Les frais de formation peuvent rentrer dans les critères d'obtention du subside.

- 💡 On peut réaliser les deux projets proposés : par exemple gérer 2-3 sites de façon différenciée, et le reste du subside va au cimetière.

Un membre de la CLDR propose de prendre contact avec l'asbl *Humusation*.

Le 24 février, Natagora présente des jardins naturels. Rendez-vous à 10h30 à la maison communale.

Agenda : le jeudi 16 mai, rendez-vous à 19h pour visiter les logements intergénérationnels.

Annexe :

Présences :

20 membres CLDR présents

Citoyens			
ANTONIOI Lucie	A	GUBBELS Jean-Marie	P
BERENDS Yoann	A	HENRARD Lucrèce	P
BERNARD Anne	P	HUBERT Anne	P
BERTRAND Arthur	P	JACOBS Jocelyne	P
BURTON Sylvie	A	LEBOUTTE Emmanuel	P
COLIGNON Véronique	A	LECART Damien	P
CORNET Benoit	A	LESENFANTS Jacques	P
DETROZ Marie Caroline	P	MOUTON Elise	P
DETROZ Thierry	A	PIERRET Joseph	A
DUMONT Lutgarde	P	PIRET Edith	P
EMONDS – ALT Brigitte	A	QUETIN Marc	P
GILLARD Patrick	P	SEPULT Vincent	A
GILLARD Pierre Emmanuel	P	TASSIGNY José	A
GROGNARD Martine	A	TOFFOLI Christine	E
¼ communal		Invités	
CORNET Françoise	A	Laetitia Lesenfants (présidente du CPAS)	
DAULNE Pascal	A	Emilie Tassigny (assistance sociale/médiatrice de dettes au CPAS)	
FAGNANT Anne	P	Céverine Seynaeve (assistance sociale au CPAS).	
HUET Geoffrey	P		
LIBAR Alain	A		
LOOS Patrick	P		
WUIDAR Robert	P		

Agent Relais : Alice Piroton

FRW : Bertrand Lecloux et Sarah Piront